

Commune de
TOURVILLE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE SEANCE**

Date de convocation

25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq.

Le 7 octobre, à dix-neuf heures,

Date d'affichage

25 septembre 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence d'Agnès CERCEL, Maire.

En exercice 22

Présents 14

Votants : 16

CERCEL Agnès, MARTIN Jean-Marc, GESLIN Muriel, LESTANG Thierry, BERGAULT Colette, CARPENTIER Stéphane CASTEL Joël, AVENEL Stéphanie, LALOUETTE Arnaud, BRIEZ Peggy, LELOUTRE Sandrine, LECHEVALLIER Erick, MOAL Dominique, SOUILLARD Stéphane.

Excusés : 8

.....

LEVILLAIN Noël, BOES Françoise, RIOULT Adrien, BOUGEARD Angélique, LEROUX Emmanuelle, MATELOT Renan, LISMORE Amandine, SOURISSEAU Emilie.

Angélique BOUGEARD à Stéphanie AVENEL ; Emmanuelle LEROUX à Joël CASTEL

Secrétaire de séance : Stéphane SOUILLARD

Délibération n°2025-050

Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes – Budget Commune

Madame Agnès CERCEL, Maire, expose aux membres du Conseil Municipal, que le Trésorier de Mesnil-Esnard, demande la mise en non-valeur de titres de recettes concernant les exercices 2022 à 2024.

Les services de la Trésorerie ont effectué tous les recours possibles, sans succès, afin de recouvrer les sommes dues, pour un total de 5 801.52 €, montant qui est susceptible d'évoluer à la hausse.

Il est donc proposé de donner une suite favorable à cette demande et d'admettre en non-valeur la somme de 5 801,52 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2025-051

Objet : Budget principal 2025 – Décision modificative n°2

Madame Agnès CERCEL, Maire, informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative budgétaire.

Cette décision vise à intégrer divers transferts de crédits qui n'affectent pas l'économie générale du budget.

Les mouvements proposés sont détaillés dans le tableau en annexe ; ils concernent les sections de fonctionnement et d'investissement et consistent principalement en des ré-imputations internes et des ajustements de crédits.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2025-052

Objet : Tarifs municipaux – année 2026 – Concessions Cimetières Communaux

Madame Agnès CERCEL, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que, chaque année, il est procédé à la réactualisation des tarifs municipaux concernant les concessions funéraires.

Pour l'année 2026, il est proposé d'augmenter les tarifs des concessions dans les cimetières de 18 €, soit pour un tarif unique de 200 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2025-053

Objet : Renouvellement du marché hebdomadaire alimentaire place Saint Just – Fixation des droits de place et approbation des modalités d'organisation

Madame Agnès CERCEL, Maire, expose aux membres du conseil municipal qu'après avoir expérimenté la mise en place d'un petit marché à Tourville-la-Rivière, place Saint Just, plusieurs de ces exposants ont exprimé le souhait de pouvoir s'installer à nouveau chaque jeudi, de 14h00 à 19h00.

Ce marché se voudrait alimentaire.

Conformément à l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est compétent pour décider de la création d'un marché communal.

Les marchés constituent une occupation privative du domaine public donnant lieu au paiement d'une redevance perçue sous la forme de droits de place. Les droits de place sont dus par la personne qui occupe le domaine public.

- INSTAURATION D'UN DROIT DE PLACE AU MARCHÉ HEBDOMADAIRE DE LA COMMUNE DE TOURVILLE-LA-RIVIERE

Les tarifs sont les suivants

Emplacement

1 euro par mètre linéaire d'étalage pour les commerçants présents ;

Forfait électrique

1 euro par jour

Madame la Maire précise que les stands ne pourront pas dépasser 15 mètres linéaires de longueur totale et feront l'objet d'une demande soumise à validation

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2025-054

Objet : Convention avec la fondation « 30 millions d'amis »

Madame Agnès CERCEL, Maire, rappelle que le conseil municipal a approuvé un certain nombre de dispositions pour l'intervention de la commune dans le domaine récurrent des animaux en divagation sur le domaine public.

Ainsi, nous avons mis en place, une convention avec la clinique vétérinaire Normandia, avec la Société Normande de Protection des Animaux et avec la société Aristodog pour la prise en charge des chiens errants.

Aujourd'hui, il vous est proposé de renouveler une convention avec « 30 millions d'amis », afin de bénéficier d'aides financières dans le traitement des chats « libres ».

La Fondation 30 Millions d'Amis propose une Convention avec les mairies qui la sollicitent pour des campagnes de stérilisation et d'identification.

La Fondation s'engage à régler 50% des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats libres sur la base des tarifs maximums suivants facturés par le praticien :

- 100€ pour les mâles (soit 50€ part Fondation & 50€ part mairie) ;
- 120€ pour les femelles (soit 60€ part Fondation & 60€ part mairie) ;
- 140€ exceptionnellement pour les femelles gestantes (soit 70€ part Fondation & 70€ part mairie) ;
- 140€ exceptionnellement pour les cryptorchidies (soit 70€ part Fondation & 70€ part mairie)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2025-055

Objet : Convention avec l'Education Nationale pour un intervenant musique à l'école élémentaire Louis Aragon 2025/2028

Monsieur Jean Marc MARTIN, Maire Adjoint, expose aux membres du Conseil Municipal que, chaque année, la commune finance la mise à disposition d'un intervenant musique dans les classes élémentaires.

Pour cela, une convention avec l'Education Nationale est nécessaire. Elle définit les modalités de cette mise à disposition.

Il est donc proposé cette convention pour les années scolaires 2025/2028.

A cet effet, je vous propose d'adopter la convention annexée à la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2025-056

Objet : Convention de mise à disposition de personnel communal pour les activités physiques et sportives au groupe scolaire Louis Aragon – 2025/2028

Monsieur Jean Marc MARTIN, Maire Adjoint, expose aux membres du Conseil Municipal que, chaque année, une convention est signée entre l'Education Nationale et la commune afin de définir les modalités de mise à disposition de personnel communal pour l'encadrement des activités physiques et sportives du groupe scolaire Louis Aragon sur le temps scolaire.

Il est proposé d'établir la convention de cette mise à disposition pour les années scolaires 2025/2028.

A cet effet, je vous propose d'adopter la convention annexée à la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2025-057

Objet : Salle de spectacle Elsa Triolet – Demande d'utilisation du fonds de concours « FACIL Culture » à la Métropole Rouen Normandie

Madame Muriel GESLIN, Maire adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal que la nouvelle salle de spectacle intégrée à l'extension du groupe scolaire sera finalisée prochainement. Afin d'assurer son bon fonctionnement, il est nécessaire d'acquérir du matériel adapté.

Dans ce cadre, la commune peut solliciter le fonds de concours FACIL CULTURE accordé par la Métropole destinée à financer l'équipement et le fonctionnement des structures culturelles.

Le budget prévisionnel se présente ainsi :

Dépenses HT		Recettes	
SONORISATION	10 159 €	FACIL CULTURE (50 % HT)	10 750 €
LUMIERES	8 507 €	AUTOFINANCEMENT	10 750 €
DIVERS	500 €		
POSE DU MATERIEL	2 334 €		
TOTAL	21 500 €	TOTAL	21 500 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2025-058

OBJET : Médiathèque – Demande de subvention « Soutien à l'animation du milieu rural et à la diffusion des petites formes » auprès du Département de la Seine Maritime

Madame Muriel GESLIN, Maire adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal que la médiathèque Pierre Perret accueille régulièrement des spectacles contribuant à l'animation culturelle de la commune.

Dans ce cadre, il est possible de solliciter une subvention auprès du Département de Seine-Maritime destinée aux bibliothèques pour le financement des animations culturelles, à hauteur de 30 % des dépenses engagées.

Le budget prévisionnel se présente ainsi :

Dépenses HT		Recettes	
Accueil artistique	12 311 €	Subvention du Conseil Département 76	3 693 €
		AUTOFINANCEMENT	8 618 €
TOTAL	12 311 €	TOTAL	12 311 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2025-059

Objet : Convention de partenariat 2025 avec l'association « A Travers Chants » 2025 pour le festival « Chants d'Elles 2025 »

Madame Muriel GESLIN, Maire adjointe, expose aux membres du conseil municipal, que, dans le cadre de la programmation culturelle, il est envisagé de renouveler la collaboration avec l'association « A Travers Chants » organisatrice du festival « Chants d'Elles ».

Ce festival met à l'honneur des femmes artistes et leur permet de se produire dans différents lieux de Seine Maritime et de l'Eure.

Dans ce cadre :

- La commune de Tourville-la-Rivière et l'association « A Travers Chants » programmeront un concert en Novembre 2025.
- La commune s'engage à adhérer à l'association « A Travers Chants ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2025-060

Objet : Festival « Graine de public » - Convention de partenariat avec la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf

Madame Muriel GESLIN, Maire adjointe, expose aux membres du conseil municipal, que dans le cadre de la programmation culturelle, les communes de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et de Tourville-la-Rivière s'associent pour l'organisation de spectacles lors du festival Graine de Public.

A ce titre :

- la commune de Tourville-la-Rivière, en qualité de diffuseur, met à disposition de lieux, des moyens logistiques et humains. Le choix artistique est confié à la compagnie Commediamuse,
- la commune de Saint-Pierre-lès Elbeuf en qualité d'organisateur du festival, intègre les représentations données à Tourville-la-Rivière dans le festival Graine de Public 2025, participe à l'organisation des représentations Tourvillaises et fournit les outils de communication nécessaires à la réalisation des événements.

Une convention fixe les modalités de partenariat de cette collaboration, inscrite dans le cadre du budget communal de l'exercice 2025.

Je vous propose d'accepter la convention à intervenir avec la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2025-061

Objet : Demande du fonds d'aide à l'aménagement - FAA fonctionnement à la Métropole Rouen Normandie Seine

Monsieur Stéphane CARPENTIER, Maire adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Métropole Rouen Normandie a créé le 21 mars 2022, un fond d'aide à l'aménagement en fonctionnement.

Celui-ci a pour objectif de contribuer à alléger les charges des Communes du territoire de moins de 4 500 habitants en matière d'entretien des équipements communaux d'infrastructure ou de superstructure. L'enveloppe est répartie équitablement entre les communes.

Une nouvelle délibération du 12 novembre 2024 attribue une enveloppe par commune de 3 000 € maximum.

Les dépenses d'entretien des bâtiments communaux réalisées au 30 septembre 2025 s'élèvent à 22 048.33 € HT.

Monsieur Stéphane CARPENTIER propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter le fond d'aide à l'aménagement en fonctionnement 2025 pour les dépenses d'entretien des bâtiments communaux réalisées au 30 septembre 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2025-063

OBJET : Subventions de fonctionnement 2025 aux associations extérieures

Monsieur Joël CASTEL, Conseiller municipal délégué, expose aux membres du Conseil Municipal que l'activité des associations est l'une des dimensions essentielles de la vie et du dynamisme de la commune de Tourville-la-Rivière.

Parmi les outils dont dispose la commune pour soutenir leurs activités, figure la subvention de fonctionnement.

Après examen des demandes de subvention reçues et examinées en Commission Sports-Vie Associative le 24 septembre 2025, il est proposé de valider les attributions suivantes :

ASSOCIATIONS	Subvention accordée
ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS	
MFR du Perche	60
UDSP 76	100
Brigade V76	400
CODEF	250
CFAIE Val de Reuil	420
Para Flo'ckey	100
TOTAL	1330

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, celle-ci est levée à 20h15.